Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260305-2026_03_05_BIS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Date de convocation
27 février 2026

Date d'affichage
27 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER, G. RANNERIE, I. DIMAGGIO

Absent excusé : M. LE MADEC,

Absents :

Secrétaire de séance : N. COUTELLER

N° 2026-03-05

Retrait délibération

Vu la délibération 2026-02-04 du conseil municipal du 18 février 2026 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de 2026.

Vu les remarques du contrôle de légalité sur cette délibération et notamment le fait que le montant maximal autorisé est erroné.

Le maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération 2026-02-04 du 18 février 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retirer la délibération 2026-02-04 du 18 février 2026 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de 2026.

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340